

# Du concret pour les IADE

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 16 mars 2017

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

**Les projets de décret « IADE » ont été votés par l'UNSA au CSFPH du 16 mars 2017.**

**Ainsi les mesures contenues dans le relevé de conclusion issu des discussions du mois de janvier 2017 au ministère de la Fonction Publique vont s'appliquer.**

L'UNSA-Fonction Publique et l'UNSA Santé sociaux se félicitent de la création d'un corps d'infirmier anesthésiste avec des grilles de rémunération correspondant aux grades actuels des IADE. Elles seront revalorisées selon le processus PPCR dont la fin de la mise en oeuvre sera avancée au 1er septembre 2018 au lieu du 1er janvier 2019.

De plus, les IADE bénéficieront :

- d'une revalorisation de la prime actuelle qui passe de 120Euros à 180Euros soit 60 euros mensuel de plus !
- d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 15 points. Elle sera prise en compte au moment du départ en retraite dans le calcul de la pension, au prorata du temps où elle aura été perçue.
- important : les infirmiers ayant optés pour rester en catégorie active bénéficieront de la NBI et de l'augmentation de la prime.

L'UNSA Fonction Publique et l'UNSA Santé Sociaux estiment que ces avancées, sans être suffisantes, sont véritable une première étape à la revalorisation financière nécessaire du métier d'infirmier anesthésiste.

Ces mesures entreront en vigueur le mois suivant le jour de parution des décrets.

L'UNSA Fonction Publique et l'UNSA Santé Sociaux constatent qu'elles permettront une augmentation mensuelle supérieure à 180Euros à la fin de la revalorisation liée à PPCR. Cette hausse n'est pas négligeable dans le contexte économique actuel.